

gauche. Je soupçonne maintenant que le très honorable ministre sait que s'il avait suivi nos conseils, nous jouirions maintenant au moins des avantages d'une réciprocité partielle. Il est en conséquence digne de beaucoup de blâme pour n'avoir pas pris des mesures en temps opportun pour entamer des négociations avec les États-Unis, mais c'est là une question du passé et je ne suis pas disposé à la discuter de nouveau. Mon intention est tout simplement de discuter cette question à la lumière des faits, telle qu'elle existe maintenant. Le gouvernement ayant, comme je l'ai dit, négligé ses devoirs et se trouvant maintenant grâce à sa négligence mis face à face avec la condition actuelle des affaires, savoir, l'expiration du traité de Washington, je crois exprimer l'opinion des deux côtés de la Chambre en disant qu'il accomplit le désir de la grande majorité du peuple lorsqu'il prend des mesures pour protéger nos pêcheries.

Je suis certain que dans les circonstances c'était la seule ligne de conduite convenable qu'il put prendre; et pour avoir pris cette ligne de conduite il a mon approbation cordiale. Je n'entreprendrai pas de discuter ces graves questions, qui dans mon humble jugement ont été discutées avec beaucoup d'habileté par le ministre de la justice, le ministre de la marine, et le ministre des finances. J'ai employé beaucoup de temps à la lecture des documents sur ces questions, et je crois que, en ce qui concerne la controverse entre M. Bayard et M. Phelps, le ministre américain en Angleterre, d'un côté, et les messieurs qui ont agi au nom du Canada du nôtre, notre cause a été bien préconisée. Je n'entrerai pas maintenant dans la discussion de cette cause, mais je soumettrai tout simplement ce qui me paraît être une grande faiblesse dans la manière dont le gouvernement protège nos pêcheries. Sur le principe du service de protection je suis complètement d'accord avec le gouvernement; il a eu raison de commissioner des croiseurs, mais je crois que des croiseurs, agissant sans doute en vertu des instructions du département de la marine n'ont pas adopté le bon moyen de protéger efficacement nos pêcheries. Nous n'avons pas devant nous de rapport et nous devrions en avoir.

Je crois que l'honorable ministre s'accordera avec moi sur ce point. Nous n'avons pas de rapport de celui qu'on appelle l'amiral du service, le capitaine Scott. Nous devrions avoir un rapport complet du chef responsable du service, nous disant combien de navires américains ont fréquenté nos baies depuis un an ou deux, quelles parties de la baie ils ont fréquentées, et les difficultés qu'il peut avoir rencontrées dans l'exercice de son devoir qui était de protéger nos pêcheries. On nous fournit tout simplement la pâle copie des livres de bord des diverses goélettes commissionnées. Il serait absurde de supposer que M. Scott qui a tant de navires sous ses ordres n'a pas fait de rapport officiel au département de la marine. Je crois qu'il doit avoir fait un rapport et il est possible que grâce, sinon à la négligence des officiers du département, grâce à quelque autre cause ce rapport n'a pas été produit. Il nous a fallu nous plaindre plus d'une fois que ces rapports de cette branche du département de la marine ont été déposés très tard sur le bureau de la Chambre, et ce n'est que l'autre jour qu'on nous a fourni des renseignements quant au travail fait par les officiers du gouvernement à ce sujet. C'est sur ce travail que j'appellerai bientôt l'attention de la Chambre.

Nous avons en sous commission, depuis quelques années six ou sept de ces fins voiliers et un ou deux vapeurs. Les honorables députés qui ont suivi les annales de ce service protecteur se rappelleront que pendant l'année dernière nous n'avons saisi que trois navires américains. Un navire, et un seul, a été saisi pour avoir réellement pêché en dedans des limites de trois milles. C'était le *Highland Light*; les deux autres, l'*Ella M. Doughy*, et le *David J. Adams*, ont été saisis pour avoir obtenu de la boîte ou avoir essayé d'acheter de la boîte dans les limites et aussi pour avoir violé les règlements de la douane, si je suis bien informé. A ceux qui connaissent les habitudes des pêcheurs américains il paraîtra

singulier qu'un seul contrevenant ait été saisi pour avoir pêché dans les limites des trois milles si tous ont été surveillés. L'accusation que je porte—et je fais cela sans porter aucune accusation entre ceux qui font le service—c'est que leur temps a été trop employé à aborder et à prendre possession des navires américains dans les ports, tandis qu'ils n'ont pas donné la protection convenable qu'ils auraient dû donner aux pêcheries côtières du dehors.

C'est un fait notoire, dont on a parlé à tous les foyers, à toutes les tables, dans toutes les halles des provinces maritimes que tous ces croiseurs étaient presque toujours dans les ports. Il était peut-être nécessaire qu'ils fussent dans les ports; il était peut-être nécessaire qu'ils surveillaient ces navires, mais d'après mon expérience et d'après les renseignements que j'ai reçus de ceux qui sont le plus au fait de la question, je crois qu'il était tout à fait inconvenant qu'ils restassent aussi longtemps dans les ports qu'ils y sont restés. Je constate en parcourant les copies des livres de bord de ces divers navires que les renseignements que j'ai reçus et les faits qui étaient généralement connus dans les provinces maritimes sont corroborés par le document officiel qu'on peut obtenir ici. Je constate que la goélette *L. Houlett*, sous le commandement du capitaine Lorway, a abordé 64 navires; et en regardant ce livre on supposerait que ce monsieur et son navire ont été très actifs dans leur chasse aux contrevenants et dans la protection de nos pêcheries. Mais un examen minutieux du document en question prouve qu'il n'en est rien. Pourquoi? Parce que sur les 64 navires abordés par lui 259 étaient des navires à l'ancre dans les différents havres des provinces et il n'a réellement abordé que cinq navires en dehors du havre. L'un de ces cinq navires est celui qui a été saisi pour avoir réellement pêché en dedans des limites, le *Highland Light*, et il a été condamné et vendu; et les quatre autres navires il les a abordés en dehors du havre lorsqu'ils étaient censés avoir empiété sur les limites.

Les honorables députés verront de suite que c'est là un bien faible proportion. Puis, nous avons le *Critic*, commandé par le capitaine McLaren, qui a absorbé 135 navires en tout, mais 132 de ces navires étaient à l'ancre dans le havre et trois seulement étaient en dehors. Le *F. E. Conrod*, capitaine Smeltzer, commandant, a abordé 48 navires. Sur ce nombre sept étaient en dehors d'un havre, à l'embouchure de la baie des Chaleurs et il rapporte qu'ils les a abordés et les a avertis de ne pas entrer dans la baie; mais à part ces sept, il ne semble pas avoir abordé une seule embarcation de pêche américaine lorsqu'elle se livrait à la pêche dans les provinces maritimes.

Le *Terror*, capitaine Quigley, a abordé 72 navires en tout et ils étaient tous dans le havre à l'exception d'un seul qu'il a abordé à l'entrée du havre de Shelburne. Puis nous avons le *General Middleton*, ce navire a surtout été occupé dans la baie de Fundy dont je ne connais pas très bien les pêcheries; mais il semble que la pêche se fait là sur de petits bateaux de deux tonneaux, trois tonneaux, six tonneaux et ainsi de suite, mais je ne parlerai pas de cela. Ce ne sont pas du tout ce que nous pouvons appeler des navires de pêche. Le *Lizzie Lindsay*, capitaine Pouliot, commandant, a abordé 27 navires en tout, deux de ces navires étaient en dehors et les 25 autres étaient en dedans du port. Le *Lansdowne*, commandé par le capitaine Dakins, a abordé 93 navires en tout. Neuf de ces navires étaient en mer et 82 dans le port. Les honorables députés, à première vue, s'imagineraient qu'un homme qui aborde 72 navires a évidemment fait beaucoup de travail, mais si vous examinez le rapport vous verrez qu'environ quarante de ces navires se trouvaient dans le même port en même temps et qu'ils ont tous été abordés le même jour.

Sir JOHN A. MACDONALD: Qu'est-ce que cela fait?

M. DAVIES: Je dis que ces navires étaient dans le même port, et que le travail fait consistait à les aborder dans ce